

VAGUE 2 : RECRUTEMENT POSTES A PROFIL

Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Mercredi 17 janvier 2024	Du mercredi 17 au mercredi 24 janvier 2024 (17h00)	Mercredi 7 et mercredi 14 février 2024	Mardi 20 février 2024

Les dates relatives aux campagnes de recrutement des postes mentionnés ci-dessous sont susceptibles de changer.

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV (sous format document avec intitulé poste et NOM-PRENOM - mentionnant impérativement les coordonnées téléphoniques) exclusivement **par courriel** (indiquer dans l'objet du mail le poste demandé) à

24.mvt1d@ac-bordeaux.fr

POSTES	CIRCONSCRIPTION		ETABLISSEMENTS	FICHE
DIRECTION	IEN PERIGUEUX SUD	1	E.E. PU JOLIOT CURIE BOULAZAC	<u>F01</u>

Directeur d'école / école primaire J. Curie / Boulazac Isle Manoire

Fiche poste

DESCRIPTION DU POSTE

Contexte de l'école

L'école primaire Joliot Curie à Boulazac est une école rattachée au collège Michel de Montaigne de Périgueux. Sa structure se compose de 5 classes maternelles, avec un accueil de TPS, 9 classes élémentaires et 1 unité locale d'inclusion (ULIS), sa direction bénéficiant ainsi d'une décharge totale d'enseignement. Une partie du RASED de la circonscription de Périgueux Sud est rattachée administrativement à cette école (un poste de psychologue scolaire, un poste de maître E).

L'école est engagée dans un programme d'échanges visant à soutenir et partager des actions dans les domaines d'enseignement et de la formation. Les objectifs visés étant d'encourager l'inclusion et la diversité afin de faciliter et d'accroître la participation de publics ayant moins d'opportunité. Une réflexion sur le climat scolaire est également travaillée afin d'améliorer les résultats scolaires, le bien-être des élèves et des personnels et de diminuer les inégalités scolaires, l'absentéisme, les violences, ainsi que le harcèlement.

Cette école accueille un public scolaire hétérogène issu d'une population qui se caractérise par une forte diversité sociale et culturelle. Un nombre important d'élèves issu d'un quartier identifié en tant que « *quartier de veille* », suite à la révision de la géographie de la politique de la ville, doit conduire à porter une attention poussée à consolider l'acquisition des savoirs fondamentaux et la construction d'une citoyenneté active attachée aux valeurs d'une société ouverte et démocratique. La mairie de Boulazac accompagne des dispositifs d'aide pour les familles défavorisées et un lien école-mairie est en place pour un suivi.

L'équipe pédagogique se fédère autour du projet d'école, notamment pour ce qui concerne la prévention de la difficulté scolaire avec une priorité donnée à l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (langage oral/écrit, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire. La liaison infra et inter cycles est une autre composante importante pour assurer la cohérence des pratiques pédagogiques et des parcours scolaires.

Définition du poste et des missions

La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel.

Elle requiert en outre un **sens très aigu du pilotage**, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école est un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

Compétences attendues

1- La directrice/ le directeur aura des compétences :

- **d'expertise pédagogique** pour impulser ou initier des réponses les plus adaptées aux besoins des élèves et des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture : soit par l'organisation pédagogique du service des enseignants, soit par l'initiation de dispositifs spécifiques, soit par l'organisation d'une réflexion pédagogique commune ;
- d'analyse des résultats des élèves au regard d'indicateurs ;
- d'élaboration et de conduite de rédaction collective d'un projet d'école centré sur les points d'amélioration repérés ;
- de conduite des dispositifs de suivi et de personnalisation des parcours (conseil de cycle, équipes éducatives) ;
- de mobilisation des ressources humaines autour des activités pédagogiques complémentaires, des stages de réussite et des compétences repérées (LV, numérique, maternelle, laïcité et valeurs de la République) ;
- **de fortes capacités de médiation**, d'écoute et de gestion ;
- de prévention et de régulation des conflits ;
- de mutualisation et de capitalisation de l'expérience pédagogique et d'animation d'équipe.

2- Au regard des spécificités de l'école [taille importante (14 classes) / 1 ULIS], le directeur sera amené à :

- être ouvert aux innovations pédagogiques ;
- travailler en équipe au sein du secteur de collège (avec le Principal de collège Michel de Montaigne, avec les directeurs et enseignants des autres écoles du secteur, avec l'équipe de circonscription, et les professeurs de l'ESPE;
- développer les relations et la communication avec les partenaires : familles, travailleurs sociaux, services municipaux, élus et associations.

MODALITE D'AFFECTION

Condition : être enseignant du 1^{er} degré inscrit sur la liste d'aptitude départementale

Affectation à titre définitif

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur François-Xavier DETEVE (IEN Périgueux Sud – Francois-Xavier.Deteve@ac-bordeaux.fr).

POSTES RELEVANT DE L'ECOLE INCLUSIVE

POSTES		ETABLISSEMENTS	FICHE
Coordonnateur Unité enseignement autisme	1	E.M. PU NEUVIC	<u>F02</u>
	1	E.E. PU LES MAURILLOUX TRELISSAC	<u>F03</u>
Enseignant éducateur internat	3	EREA JOËL JEANNOT TRELISSAC CEDEX	<u>F04</u>
Enseignant référent	1	CLG LA BOETIE SARLAT LA CANEDA	<u>F05</u>
	1	CLG ALCIDE DUSOLIER NONTRON	
Enseignant spécialisé dans la scolarisation des élèves déficients visuels	1	SESSAD DU CENTRE D'AILLAUD CASTELET A BOULAZAC.	<u>F06</u>
Évaluateur Coordinateur vie scolaire MDPH	1	MDPH PERIGUEUX	<u>F07</u>
Enseignant spécialisé enseignement milieu pénitentiaire	0.50	● CENTRE DE DETENTION MAUZAC ET GRAND CASTANG	<u>FP08</u>
	0.50	● MAISON D'ARRET PERIGUEUX	
	1	CENTRE DE DETENTION NEUVIC	<u>FP09</u>
Enseignant en centre éducatif fermé (CEF)	1	BERGERAC	<u>FP10</u>
<p>Les supports ci-dessous seront également proposés au mouvement des enseignants du second degré qui restent prioritaires sur les enseignants du premier degré. La nomination sur ces postes n'interviendra, le cas échéant, qu'après résultat dudit mouvement.</p>			
Enseignant en ULIS COLLEGE	2	CLG JACQUES PREVERT BERGERAC CLG MAX BRAMERIE - LA FORCE	<u>FP11</u>
Enseignant en ULIS LP	1	LP PORTE D AQUITAINE THIVIERS	<u>FP12</u>

Coordonnateur pédagogique en unité d'enseignement maternelle pour enfants autistes EM PU NEUVIC

DESCRIPTION DU POSTE

Lorsqu'un établissement médico-social dispose "d'une unité d'enseignement, celle-ci fait l'objet d'une coordination pédagogique assurée par le responsable pédagogique prévu par l'article D. 351-18 du code de l'éducation, qui reçoit la dénomination de « coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement »." Article 5 § a) de l'arrêté du 02/04/2009.

(Voir également l'article 4 § IV du décret n°2009-378)

Le plan autisme 2018-2022 prévoit à nouveau la création d'unités d'enseignement en école maternelle destinées à l'accueil d'enfants autistes ou avec d'autres troubles envahissants du développement (TED). La mise en œuvre est décrite par l'instruction ministérielle n°DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13-2-2014 (BOEN n°17 du 24 avril 2014)

Missions

Voir annexe 2 de l'instruction ministérielle.

● [Le coordonnateur de l'unité d'enseignement autisme est] « un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH (préférentiellement option D - troubles des fonctions cognitives) » :

- Il pilote le projet de l'UE maternelle et assure la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue. »

Actions à conduire

● « C'est l'enseignant qui organise notamment l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UE, dans le cadre fixé par les PPS. Il est identifié comme le pilote de l'unité.

L'emploi du temps de l'équipe doit identifier des plages de concertation, de coordination interne, d'élaboration du projet collectif, et de retours de la supervision.

L'ensemble des professionnels intervient dans l'UE sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS, l'équipe médico-sociale s'inscrit par ailleurs également sous son autorité hiérarchique tandis que l'enseignant exerce sous celle de l'IEN [A-SH] (cf. arrêté du 2 avril 2009 susvisé).

Le directeur de l'ESMS informera et associera l'IEN [A-SH] à la résolution de toute situation qui, au sein de la classe ou de l'école, peut conduire à une dégradation des conditions d'enseignement auprès des élèves de l'UE. De même, l'IEN [A-SH] informera le directeur de l'ESMS, responsable de l'UE, de toute situation portée à sa connaissance qui pourrait avoir des conséquences sur le fonctionnement de l'UE, le bien-être et la sécurité des élèves accompagnés par ce dispositif ou des professionnels, y compris l'enseignant, exerçant dans l'unité. »

Compétences et titres requis

- Titre : être titulaire d'un CAPPEI ou d'un CAPA-SH (préférentiellement de l'option D) ou d'un diplôme équivalent ou s'engager à présenter le CAPPEI lors de la session 2020
- Posséder d'importantes qualités relationnelles et organisationnelles.
- Avoir une bonne connaissance du réseau des structures médico-sociales du département.
Avoir une bonne connaissance de toutes les modalités possibles des parcours de formation d'un élève handicapé ainsi que des modalités de travail en vigueur dans l'enseignement « ordinaire » et plus particulièrement de celles de l'école maternelle.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur VEYSSIERE (IEN École Inclusive).
CV + lettre de motivation demandés. Chaque candidature fera l'objet d'un entretien avec une commission.

Coordonnateur pédagogique en unité d'enseignement maternelle pour enfants autistes TRELISSAC

DESCRIPTION DU POSTE

Lorsqu'un établissement médico-social dispose "d'une unité d'enseignement, celle-ci fait l'objet d'une coordination pédagogique assurée par le responsable pédagogique prévu par l'article D. 351-18 du code de l'éducation, qui reçoit la dénomination de « coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement »." article 5 § a) de l'arrêté du 02/04/2009.

(Voir également l'article 4 § IV du décret n°2009-378)

Le plan autisme 2018-2022 prévoit à nouveau la création d'unités d'enseignement en école maternelle destinées à l'accueil d'enfants autistes ou avec d'autres troubles envahissants du développement (TED). La mise en œuvre est décrite par l'instruction ministérielle n°DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13-2-2014 (BOEN n°17 du 24 avril 2014

Missions

Voir annexe 2 de l'instruction ministérielle.

● [Le coordonnateur de l'unité d'enseignement autisme est] « un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH (préférentiellement option D - troubles des fonctions cognitives) » :

- Il pilote le projet de l'UE maternelle et assure la cohérence des actions des différents professionnels.
- Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs.
- Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.
- Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue. »

Actions à conduire

● « C'est l'enseignant qui organise notamment l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UE, dans le cadre fixé par les PPS. Il est identifié comme le pilote de l'unité.

L'emploi du temps de l'équipe doit identifier des plages de concertation, de coordination interne, d'élaboration du projet collectif, et de retours de la supervision.

L'ensemble des professionnels intervient dans l'UE sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS, l'équipe médico-sociale s'inscrit par ailleurs également sous son autorité hiérarchique tandis que l'enseignant exerce sous celle de l'IEN [Ecole inclusive (cf. arrêté du 2 avril 2009 susvisé).

Le directeur de l'ESMS informera et associera l'IEN à la résolution de toute situation qui, au sein de la classe ou de l'école, peut conduire à une dégradation des conditions d'enseignement auprès des élèves de l'UE. De même, l'IEN informera le directeur de l'ESMS, responsable de l'UE, de toute situation portée à sa connaissance qui pourrait avoir des conséquences sur le fonctionnement de l'UE, le bien-être et la sécurité des élèves accompagnés par ce dispositif ou des professionnels, y compris l'enseignant, exerçant dans l'unité. »

Compétences et titres requis

- Titre : être titulaire d'un CAPPEI ou d'un CAPA-SH (préférentiellement de l'option D) ou d'un diplôme équivalent ou s'engager à présenter le CAPPEI lors de la session 2020
- Posséder d'importantes qualités relationnelles et organisationnelles.
- Avoir une bonne connaissance du réseau des structures médico-sociales du département.
Avoir une bonne connaissance de toutes les modalités possibles des parcours de formation d'un élève handicapé ainsi que des modalités de travail en vigueur dans l'enseignement « ordinaire » et plus particulièrement de celles de l'école maternelle.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique.et du directeur de l'ESMS responsable de l'UE ou de son représentant.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur Franck VEYSSIERE (IEN ECOLE INCLUSIVE).

Enseignant éducateur en internat EREA de Trélissac

Les missions de l'internat :

- Le développement d'activités socio-éducatives.
- La remédiation aux difficultés d'apprentissage par la pratique des études dirigées et du soutien scolaire.
- L'éducation à la citoyenneté.
- Le développement des activités sportives.
- La gestion du projet individuel de formation des adolescents dont l'éducateur référent sera un des garants.
- La participation à la formation générale des élèves, par le développement d'activités culturelles et artistiques.
- Le développement des relations avec l'environnement de l'institution, en particulier les collaborations avec les associations, les collectivités territoriales et les entreprises pour compléter l'éducation et la formation des jeunes accueillis en EREA/LEA.

Les missions de l'enseignant-éducateur en internat :

- L'enseignant éducateur en internat remplit une mission pédagogique et éducative nécessitant un travail en équipe à plusieurs niveaux : ensemble des enseignants éducateurs et des AED, ensemble des personnels enseignants, ensemble des personnels de l'établissement.
- Il assure des activités d'enseignement et/ou de co-enseignement et conçoit des projets pluridisciplinaires.
- Il conçoit et mène des temps d'activités socio-éducatives.
- Il accompagne le processus d'insertion sociale et professionnelle et il a un rôle de référent du parcours de l'élève
 - o prise en considération des compétences scolaires,
 - o suivi scolaire : études surveillées et aides personnalisées aux devoirs,
 - o complémentarité avec les partenaires médico-sociaux et de santé,
 - o communication dynamique et fructueuse avec la famille.
- Il contribue à la socialisation et l'autonomie des élèves : accompagnement à tous les stades de son développement dans les actes de la vie quotidienne, en prenant en compte la spécificité et les formes qu'elle peut prendre.
- Il participe à la formation personnelle des élèves par la mise en œuvre d'activités culturelles, artistiques et sportives.
- Dans le cadre du travail d'équipe il participe à la recherche de stages et à leur suivi.
- Il s'implique dans la vie de l'établissement : participation aux réunions institutionnelles, mise en œuvre des décisions communes, contribution aux opérations et actions menées.
- Les activités feront l'objet de bilans périodiques et d'un rapport annuel d'activité.

L'organisation des services

Les enseignants éducateurs en internat assurent à la fois des services d'enseignement et des services d'accompagnement éducatif. Le temps de service inclut 2 heures de réunions hebdomadaires.

Connaissances indispensables

- Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles et du professeur des écoles spécialisé.
- Connaissance de l'école inclusive et des dispositifs particuliers de suivi des élèves.
- Connaissance du système éducatif.

Compétences attendues

- Aptitude au travail en équipe et grande disponibilité.
- Capacité d'adaptation et capacité à prendre en charge au plan pédagogique et au plan éducatif des adolescents en difficulté scolaire, sociale, personnelle.
- Capacité à communiquer avec l'ensemble des partenaires (équipe de direction, équipes pédagogiques et éducatives, nombreux partenaires extérieurs).
- Expérience de gestion de groupe souhaitée (milieu associatif, engagement personnel au niveau des jeunes, animation, ateliers éducatifs...).
- Aptitude à gérer les conflits.

Formation souhaitée

CAPPEI ou équivalent, ou volonté de s'engager dans la préparation du diplôme d'enseignant spécialisé.

Modalité d'affectation

Affectation à titre définitif

Éléments de rémunération

Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon

Modalité de recrutement

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur Franck VEYSSIERE (IEN ECOLE INCLUSIVE).

Enseignant référent

DESCRIPTION DU POSTE

L'enseignant référent est un personnel de l'éducation nationale titulaire d'un diplôme spécialisé. Chargé du suivi des élèves handicapés sur un secteur géographique, il est basé sur un collège de ce secteur. A ce titre, il est, pour le secteur, la personne ressource qui sera très souvent consultée en première intention sur les situations de scolarisation d'élèves handicapés.

Missions

→ Assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal (Article D351-12 du code de l'éducation)

→ Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Actions à conduire

- Travailler en partenariat avec la MDPH et en particulier avec le coordonnateur du pôle enfants-adolescents et l'équipe pluri-disciplinaire d'évaluation.
- Organiser les ESS depuis l'édition des convocations jusqu'au compte-rendu final.
- Être une personne ressource de proximité pour l'ensemble des partenaires de la scolarisation d'un élève handicapé (familles, équipes pédagogiques, professionnels des services de soins...).

Compétences et titres requis

- Titre : être titulaire du CAPPEI, d'un CAPA-SH, d'un 2CA-SH ou des équivalences énoncées à l'article cité au paragraphe « missions ».
- Avoir une bonne connaissance de l'ensemble des structures de l'A-SH
- Posséder des qualités de synthèse, de rédaction, d'organisation et de conduite de réunion
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (bureautique : traitement de textes, tableur...) et plus généralement savoir paramétrer « a minima » un système d'exploitation.

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur VEYSSIERE (IEN Ecole inclusive).

Enseignant auprès d'enfant déficient visuel

POSTE	<p>L'enseignant sera rattaché au SESSAD Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, administrativement attaché à la circonscription de l'Ecole Inclusive. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD du centre d'Aillaud Castelet à Boulazac.</p> <p>Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du SESSAD du centre d'Aillaud Castelet de Boulazac.</p>
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	<p>L'enseignant sera amené à se déplacer sur les lieux de vie des jeunes accompagnés (établissements scolaires, domicile...).</p> <p>Il travaillera au sein d'une équipe pluri professionnelle. (directeur, coordonnateur, médecins spécialisés, psychologues, psychomotriciens, éducateurs spécialisés, éducateurs spécialisés, assistante sociale, agent administratif et agent d'entretien)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement direct auprès des jeunes (en concertation avec les équipes pédagogiques) <p>Les modalités des interventions demeurent souples, adaptées aux besoins des jeunes et à leur PPS (projet personnalisé de scolarisation), mais aussi aux pratiques pédagogiques des enseignants de la classe</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Partenariat avec les établissements scolaires ➤ Travail en équipe pluri professionnelle ➤ Collaboration avec les familles et les enseignants référents concernés
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<p>Enseignant avec CAPPEI, parcours Déficiants Visuels ou s'engageant à un départ en formation CAPPEI</p> <p>Enseignant se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles des fonctions visuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une première compétence en braille et outils numériques afférents est préalablement souhaitée. ➤ A défaut l'enseignant s'engage à l'obtenir et à préparer le module d'approfondissement pour les troubles de la fonction visuelle
SPECIFICITE	<p>Le centre d'Aillaud Castelet dispose d'un SESSAD pour déficients sensoriels de 65 places</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déficiants auditifs (0 à 20 ans) ➤ Déficiants visuels (0 à 60 ans) <p>Les missions du SESSAD sont définies par le Code de l'action sociale et des familles (CASF) dans ses articles D. 312-98 à 312-122</p> <p>Son action est orientée principalement vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à 3 ans ➤ Le soutien à la scolarisation et aux acquisitions de l'autonomie
SITUATION ADMINISTRATIVE	<p>27h hebdomadaires (24h pour le suivi des jeunes + 3h réunion de synthèse, fonctionnement, projets...) Cet horaire est indicatif. L'emploi du temps est évolutif et est déterminé au regard des besoins du service par le directeur du SESSAD.</p> <p>Poste incompatible avec l'exercice à temps partiel</p> <p>Entretien devant une commission départementale.</p> <p>Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur VEYSSIERE (IEN Ecole Inclusive).</p>

Évaluateur – Coordinateur vie scolaire / MPDH 24

DESCRIPTION DU POSTE

Missions principales

- Participer à l'évaluation globale de toutes les demandes pour les enfants et adolescents en collaboration avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (médecins, IDE, assistantes sociales, psychologue, ergothérapeute, ...)
- Assurer la préparation et l'animation de l'évaluation de Niveau 3 dominante Vie scolaire,
- Assurer la coordination des évaluations dominante Vie scolaire,
- En lien avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire, présenter les dossiers de la dominante « Vie scolaire » en CDAPH,
- Assure le lien avec les partenaires : IEN, enseignants-référents, établissements médico-sociaux,
- Conseille et informe les familles sur leurs droits et leurs démarches

Savoir-faire

- Connaissance des dispositifs de scolarisation des enfants en situation de handicap, des aménagements possibles, des établissements et services médico-sociaux,
- Connaissances générales en matière de handicap chez l'enfant,
- Compétences en matière d'évaluation des situations d'enfants : connaissance et capacité à identifier les besoins liés au handicap, à proposer les solutions adaptées.

Savoir-être

- Qualités relationnelles pour travailler en équipe et recevoir les familles,
- Discrétion, diplomatie, sens du service public,
- Respect du secret professionnel.

Compétences et titres requis

- Enseignant spécialisé titulaire d'un CAPPEI ou d'un CAPA-SH ou enseignant s'engageant à se présenter à la session 2023 du CAPPEI

MODALITE D'AFFECTATION

Affectation à titre définitif

Le travail à temps partiel n'est pas compatible avec ce poste.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale et d'un conseiller pédagogique.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur Franck VEYSSIERE (IEN ECOLE INCLUSIVE).

Enseignant – 50% Maison d'arrêt de Périgueux -50% Centre de détention de Mauzac

<p>Cadre réglementaire</p>	<p>Convention nationale Education nationale-Justice du 15/10/19 annexée à la Circulaire N° 2020-057 du 9/03/2020 L'enseignant assure ses missions à la fois sous l'autorité de la proviseure de l'Unité Pédagogique Régionale qui a la responsabilité de l'organisation des enseignements et sous le contrôle des corps d'inspection de l'Education Nationale Autorisation d'accès permanente délivrée par l'Administration pénitentiaire Mission incompatible avec un temps partiel.</p>
<p>Diplôme requis</p>	<p>CAPPEI ou équivalent pour être titularisé sur le poste après année probatoire</p>
<p>Missions Compétences attendues générales</p>	<p>L'enseignant accomplit son service dans des locaux propres à l'Unité locale d'Enseignement (ULE) de l'établissement pénitentiaire. Il travaille en étroite collaboration avec ses collègues, l'équipe étant au quotidien en lien direct avec le Responsable Local de l'Enseignement (RLE). Ce dernier établit le projet pédagogique ainsi que le cadre de fonctionnement validés par la Proviseure-directrice de l'Unité Pédagogique Régionale (UPR) qui dirige l'enseignement dans l'ensemble des établissements pénitentiaires de la région Nouvelle Aquitaine. L'enseignant réalise tout ou partie des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre en charge les détenus du centre pénitentiaire afin d'élaborer un bilan dès leur arrivée - assurer un enseignement auprès de détenus pour lesquels il a été établi un projet pédagogique individualisé - participer aux réunions de synthèse animées par le RLE en vue de l'organisation, de la mise en œuvre des projets individuels des détenus, ... - contribuer à la préparation des examens de tous niveaux et assurer des surveillances d'épreuves <p>Conduire un bilan pédagogique initial individuel afin de répondre aux besoins en tenant compte de la durée de la peine, en recherchant l'adhésion de la personne détenue Développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, en portant une attention particulière aux publics prioritaires : jeunes majeurs personnes ne maîtrisant pas la langue française et/ou les savoirs fondamentaux, public non qualifié. Permettre aux personnes de se remobiliser et d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes ainsi que la maîtrise des outils numériques de base Contribuer à la prévention, au repérage et au signalement de la radicalisation et de la violence Accompagner la préparation des diplômes et la validation des acquis</p>
<p>Connaissances requises</p>	<p>Connaissance du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé, du système éducatif ainsi que, idéalement, des dispositifs de formation professionnelle</p>
<p>Posture et capacités</p>	<p>Une posture adaptée est attendue en toute circonstance (maîtrise de soi, devoir de réserve, neutralité, loyauté, discrétion, ...) et dans le respect du règlement pénitentiaire Bonnes capacités d'écoute et d'adaptabilité. Qualités de rigueur et d'organisation. Capacité à travailler en équipe, en partenariat et dans un milieu très spécifique Maîtrise des outils numériques Quelques déplacements à prévoir (réunions formations)</p>
<p>Conditions particulières d'exercice</p>	<p>Réaffectation à l'année (l'enseignant reste titulaire de son poste actuel lors de la 1^{ère} année d'exercice sur le poste, nomination à titre définitif la 2^e année si spécialisation acquise) Exercice sur 36 semaines, étendu selon les besoins du service pour la préparation de la rentrée et de la fin de l'année scolaire Service d'enseignement hebdomadaire conditionné par le statut de l'enseignant, le temps de coordination et de suivi faisant partie de l'ORS Évaluation conjointe par le Proviseur-directeur de l'UPR et l'IEN ASH Plan de formation continue annuel spécifique obligatoire (avec déplacements)</p>
<p>Éléments de rémunération</p>	<p>Traitement selon le profil + indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire se substituant à ISAE/ISOE</p>
<p>Modalités de candidature</p>	<p>CV et lettre de motivation à envoyer aussi à : marielle.joudrain@ac-bordeaux.fr Poste à profil relevant d'une Commission de recrutement Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur VEYSSIERE (IEN École Inclusive).</p>

Enseignant en centre pénitentiaire NEUVIC

POSTE	<p>100 % au centre pénitentiaire de NEUVIC</p> <p>En priorité pour un enseignant détenteur du CAPPEI ou équivalent, justifiant si possible d'une expérience pédagogique professionnelle auprès de mineurs ou de jeunes en difficultés sociales ou scolaires, ou d'une expérience dans des établissements difficiles ou d'une expérience de remise à niveau de public adulte.</p> <p>Il s'agit d'apporter une réponse en termes d'enseignement à des niveaux différenciés.</p>
NATURE DES MISSIONS CONFIEES	<p>Attention : L'enseignement en milieu carcéral est défini aussi comme une formation pour adultes. Les enseignants, en relation avec l'ensemble des autres partenaires intervenant dans les établissements, s'efforcent de mener une politique d'incitation visant à permettre l'accès de l'enseignement aux détenus qui, même sans être demandeurs, du fait justement de leur grande marginalisation, pourraient utilement en bénéficier</p> <p>Considérer l'enseignement comme élément essentiel dans le dispositif de réinsertion.</p> <p>Soutenir la personne dans toutes les phases de la détention, fixer des objectifs et construire des projets qui structurent le temps.</p> <p>Assurer l'accès au monde de l'écrit et proposer des activités intellectuelles complexes et enrichissantes.</p> <p>Contribuer à restaurer un sentiment de compétence et une image de soi plus positive.</p> <p>Viser en centre de détention une formation générale et/ou professionnelle sanctionnée par des diplômes reconnus.</p> <p>Ouvrir aux différentes formes d'accès au savoir (liaisons entre l'enseignement et les activités professionnelles, socio-éducatives, culturelles)</p>
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<p>Connaître les méthodes d'évaluation</p> <p>Connaître les outils et les démarches pédagogiques élaborées dans le cadre de l'enseignement et des apprentissages en direction d'un public spécifique</p> <p>Savoir individualiser les parcours et mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents</p> <p>Être capable de gérer et de dispenser des enseignements à tous les niveaux de formation,</p> <p>Savoir s'inscrire dans une équipe pluri-catégorielle</p> <p>Être capable d'intervenir auprès d'un public adulte</p> <p>Posséder des qualités relationnelles et une aptitude à la médiation</p> <p>Aptitude à la gestion de l'hétérogénéité</p> <p>Être capable de respecter le devoir de réserve et de confidentialité.</p> <p>Avoir anticipé les conditions de travail liées à l'enfermement</p>
Prérequis (diplômes ou expérience)	<p>Enseignant du premier ou du second degré</p> <p>Être titulaire du CAPPEI ou s'engager à le passer</p> <p>Expérience indispensable d'enseignement auprès d'adolescents en situation de grande difficulté scolaire.</p>
Modalité de recrutement	<p>Entretien devant une commission départementale</p> <p>Pour tout contact supplémentaire, s'adresser à l' IEN Ecole Inclusive , M Franck VEYSSIERE</p>

Enseignant en CEF

Mission générale	Au sein d'une équipe pluri-professionnelle (éducateurs psychologue, professeur de lycée professionnel, etc.), l'enseignant exerce ses fonctions, sous l'autorité fonctionnelle du directeur du CEF et sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge du dossier des mineurs suivis dans un cadre pénal.
Localisation du poste	CEF de Bergerac
Cadre général	Dans le cadre du partenariat rappelé par la circulaire conjointe entre la PJJ et l'éducation nationale numéro 2015-121 du 3 juillet 2015, un poste d'enseignant est mis à disposition au sein du CEF. L'établissement accueille des mineurs de 15 à 18 ans, placés par décision judiciaire pénale dans le cadre d'une alternative à l'incarcération, majoritairement en rupture avec l'institution scolaire depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.
Fonctions	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et conduire des évaluations de compétences pour les mineurs accueillis et contribuer à l'élaboration de rapports sur l'évolution du mineur accueilli. • Assurer une part importante des temps d'enseignement aux jeunes qui ne bénéficient pas d'une inclusion scolaire, notamment en effectuant un travail de remédiation aux difficultés d'acquisition. • Promouvoir l'inclusion scolaire et l'insertion sociale et professionnelle • Accompagner le mineur dans la construction et la réalisation de son projet scolaire et professionnel en lien avec l'équipe pluri professionnelle, la famille et les différents partenaires de la scolarité et de la formation. • Inscrire les temps d'enseignement en complémentarité des autres interventions (activités sportives, culturelles, de citoyenneté, de santé et de prévention). • Participer aux réunions institutionnelles et d'étude de situations. • Contribuer à l'élaboration des rapports d'évolution des mineurs accueillis adressés aux magistrats.
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Une connaissance des publics adolescents en difficulté et la volonté de s'engager auprès d'eux. • La capacité de concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques différenciées et d'élaborer des parcours de remédiation individualisés. • La capacité de s'inscrire dans un travail d'équipe. • La connaissance des mécanismes et des ressources de l'orientation et de l'insertion (CIO, mission locale, etc.) et des institutions de droit commun en formation. • La capacité de représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie, du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité. • Une bonne connaissance des institutions et du fonctionnement de l'éducation nationale. • La capacité à s'adapter à une culture professionnelle différente.
Prérequis (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignant du premier ou du second degré • Être titulaire du CAPPEI • Expérience indispensable d'enseignement auprès d'adolescents en situation de grande difficulté scolaire.
Contact	IEN Ecole Inclusive, M Franck VEYSSIERE

Enseignant ULIS COLLEGE

Profil de poste

Intitulé : poste d'enseignant coordonnateur en unité localisée d'inclusion scolaire en collège (ULIS-Collège).

Public concerné : les professeur-e-s de lycées et de collèges ou les professeur-e-s de lycée professionnel de toutes disciplines, titulaires du 2 CA-SH, correspondant à l'option du dispositif, ou ayant le CAPPEI. (ou en cours de certification)

Les professeur-e-s des écoles titulaires du CAPA-SH correspondant à l'option du dispositif, ou ayant le CAPPEI (ou en cours de certification)

Missions:

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe.
- Assurer les enseignements visant à préparer, développer ou consolider les apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- Assurer la coordination du dispositif ULIS.
- Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles dans les classes.
- Faciliter l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogique.
- Assurer une mission de personne-ressource auprès de l'ensemble de la communauté éducative.
- Coordonner les emplois du temps des élèves ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés.
- Coordonner, le cas échéant, les accompagnements par l'auxiliaire de vie scolaire.

Compétences attendues :

- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Connaître et proposer des modalités diversifiées d'accessibilité pédagogique
- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
- Savoir mettre en œuvre en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé.
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri catégorielle.
- Avoir les sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
- Maîtriser l'outil informatique (niveau C2i souhaité).
- Confidentialité et devoir de réserve sont primordiaux.

Recrutement :

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur Franck VEYSSIERE (IEN ECOLE INCLUSIVE).

Coordonnateur ULIS LP

DEFINITION DU POSTE

PLP ou PLC titulaire du CAPPEI ou du 2 CA-SH ou PE titulaire du CAPPEI chargé de l'organisation du dispositif d'inclusion pour élèves handicapés à visée professionnelle et de l'adaptation de l'enseignement dans le cadre de ce dispositif.

CADRE

L'ULIS est un dispositif qui accompagne des adolescents sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation.

C'est un dispositif d'inclusion collective, fondé sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel.

MISSIONS

- Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques
- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves
- Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, professionnels et sociaux au sein de leur classe et lors de stages en entreprise afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante.

FONCTIONS

- Assurer la coordination du dispositif ULIS
- Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et Professionnelles dans les classes
- Faciliter l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogiques
- Coordonner les emplois du temps des élèves ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés
- Coordonner les accompagnements par l'AESH.
- Organiser l'Ulis dans le cadre d'un réseau de lycées professionnels et de structures de formation.
- Préparer à l'insertion sociale de l'élève dans un milieu protégé ou en milieu ordinaire avec un accompagnement spécifique pour la construction de compétences sociales et de l'autonomie.
- Guider les actions destinées à faire connaître aux élèves l'importance des situations de la vie sociale et professionnelle qui leur seront utiles pour la poursuite de leurs projets de formation et d'insertion.
- Favoriser les stages en entreprise dans une perspective d'insertion professionnelle et les organiser en tenant compte des potentialités de travail des élèves en situation professionnelle (en lien avec le chef de travaux).

COMPÉTENCES

- Être PLP ou PLC titulaire du CAPPEI ou du 2 CA-SH ou PE titulaire du CAPPEI.
 - Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
 - Posséder une bonne connaissance de la voie professionnelle en LP ainsi qu'une bonne connaissance des parcours en lycée.
 - Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel.
 - Savoir mettre en œuvre en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.
 - Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri catégorielle.
 - Avoir le sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
 - Avoir une expérience d'enseignement ou d'accompagnement d'adolescents.
-

MODALITE D'AFFECTION

Le travail à temps partiel n'est pas compatible avec ce poste.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur Franck VEYSSIERE (IEN ECOLE INCLUSIVE).
